



## **Règlement administratif du tournoi LARGE 2019 Côte Basque – 6 au 8 septembre 2019**

Le présent règlement définit les conditions d'inscription et les règles comportementales à respecter pendant le Tournoi LARGE par chaque équipe inscrite et chaque participant. Il est complété par une charte et un règlement sportif précisant les modalités d'organisation des rencontres et les règles sportives en vigueur.

Article 1 : Les seules équipes éligibles sont celles d'anciens élèves diplômés des Grandes Ecoles, invitées à l'initiative discrétionnaire des organisateurs.

Article 2 : Chaque équipe masculine est composée de 20 joueurs. Les trois-quarts d'entre eux au moins doivent être effectivement diplômés de l'école qu'ils représentent. Chaque équipe féminine est composée de 10 joueuses. Les trois-quarts d'entre elles au moins doivent être effectivement diplômées ou étudiantes de l'école, groupement d'écoles ou catégorie qu'elles représentent. Le nombre maximum d'inscrits dans une équipe est de 24 pour les garçons et de 13 pour les filles.

Article 3 : Ne sont acceptées que les équipes ayant envoyé avant le 30 juin 2017 aux organisateurs la liste numérisée complète et détaillée des participants selon le modèle joint en annexe, obligatoirement accompagnée d'un chèque représentant les droits d'inscription de l'équipe.

Article 4 : Ces droits d'inscription (170 € par participant) sont accompagnés d'un chèque de 1500 euros, en caution d'éventuels dégâts matériels provoqués par un ou plusieurs joueurs de l'équipe dans le cadre du Tournoi. Ce chèque sera retourné au capitaine de l'équipe à l'issue du Tournoi s'il n'y a pas lieu de faire jouer la caution.

Article 5 : Ne peuvent être pris en compte que les joueurs et joueuses à jour de leur cotisation 2017 (30 euros) à l'association LARGE au moment de l'inscription de leur équipe. A défaut, la régularisation de leur situation doit être concomitante avec cette inscription.

NB : Les participants non encore diplômés sont dispensés du paiement de la cotisation, dans le respect de la limite d'un quart du nombre total de participants inscrits par l'équipe et au nombre maximum de 5.

Article 6 : Chaque équipe doit fournir aux organisateurs un accès direct à l'annuaire des anciens élèves de leur école, afin que ceux-ci puissent s'assurer du respect des articles 1, 2 et 5 du présent règlement.

Article 7 : Chaque équipe inscrite désigne un capitaine d'équipe qui est l'interlocuteur unique des organisateurs, avant et pendant le Tournoi. Les positions et décisions du capitaine d'équipe engagent solidairement ladite équipe.

Article 8 : L'équipe peut procéder à des modifications parmi les participants pour son équipe dès lors que ces modifications respectent l'ensemble des articles du présent règlement. Chaque équipe doit en conséquence remettre aux organisateurs avant le début du Tournoi une liste numérisée actualisée et complète des participants effectifs pour son compte (comportant entre autres le numéro de licence et le nom de l'organisme d'émission).

Article 9 : Pour pouvoir jouer le Tournoi, chaque participant, à son arrivée, doit être obligatoirement muni d'une pièce d'identité valide et d'une licence FFSE valable pour l'année en cours. Aucun joueur non licencié ne sera admis à disputer le Tournoi, et il ne sera fait aucune dérogation à cette règle.

Article 10 : LARGE propose aux participants non déjà licenciés par la FFSE de souscrire une assurance FFSE couvrant les risques liés à la pratique du rugby dans le cadre du Tournoi. Les conditions d'inscription et les garanties sont présentées dans les documents "Demande de licence" et "Les licences et pass sport FFSE" envoyés simultanément avec le présent règlement administratif.

Article 11 : Chaque participant s'engage à respecter en toutes circonstances un comportement loyal pendant les rencontres sportives.

Article 12 : Chaque participant s'engage à respecter en toutes circonstances un comportement digne et respectueux d'autrui pendant tout le Tournoi et en particulier lors des repas et dans les locaux d'hébergement.

Article 13 : La charte du Tournoi, rappelant les valeurs et principes de LARGE, est distribuée à chaque capitaine d'équipe avec les formulaires d'inscription du Tournoi et diffusée par lui à chaque membre de son équipe. L'inscription au Tournoi vaut engagement à respecter la charte. Chaque capitaine désigne 3 personnes en charge de garantir le respect de cette charge par l'ensemble de l'équipe pendant toute la durée du Tournoi, et en communique les noms et coordonnées téléphoniques aux organisateurs du Tournoi avant son démarrage.

Article 14 : Tout manquement aux articles 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du présent règlement peut entraîner l'exclusion immédiate de chaque équipe incriminée, sur simple décision des organisateurs. Cette exclusion ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement des droits d'inscription versés.

Article 15 : Chaque participant s'engage individuellement et solidairement à respecter le présent règlement dont il déclare avoir pris pleinement connaissance.